



VILLE d'AJACCIO
CITA' d'AJACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

Etaient absents :

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjointes au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUVAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 13

Achat de denrées alimentaires comprenant des lots bio pour le service de la restauration collective municipale. Autorisation de signer le marché.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent marché concerne l'achat de denrées alimentaires comprenant des lots bio pour le service de la restauration collective municipale.

La procédure est celle d'un appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics. La forme du marché est fractionnée à bons de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics. La durée du marché est d'un an reconductible deux fois.

La présente consultation est répartie en 19 lots estimés comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Estimation</i>	<i>Valeur</i>
1	PRODUITS CARNES, VIANDES CONGELEES	36 000,00	€
2	PRODUITS DE LA MER ET D'EAU DOUCE SURGELES	44 500,00	€
3	FRUITS ET LEGUMES CONGELES	37 000,00	€
4	FRUITS ET LEGUMES CONGELES BIO	68 000,00	€
5	VIANDES FRAICHES	94 000,00	€
6	PRODUITS LAITIERS	107 500,00	€
7	PRODUITS LAITIERS BIO	19 500,00	€
8	EPICERIE / PRODUITS FECULENTS	18 500,00	€
9	EPICERIE / PRODUITS CORPS GRAS ALIMENTAIRES/PRODUITS DESHYDRATES ET PRODUITS POU	15 000,00	€
10	EPICERIE / PRODUITS APPERTISES	40 000,00	€
11	EPICERIE / PRODUITS FECULENTS BIO	7 000,00	€
12	PREPARATIONS ALIMENTAIRES SURGELEES/REFRIGEREES	9 500,00	€
13	CHARCUTERIE FRAICHE	14 000,00	€
14	EPICERIE / ALIMENTATION BEBE	2 700,00	€
15	PAIN ET VIENNOISERIE	36 000,00	€
16	PAIN BIO	7 500,00	€
17	BISCUITS	8 500,00	€
18	SANDWICHS	15 000,00	€
19	PATES FRAICHES	17 000,00	€

Les critères d'analyse sont les suivants :

- valeur technique : 50% décomposée comme suit : composition du produit 25% - valeur nutritionnelle 25%
- prix des prestations : 40%
- démarche environnementale et/ou qualité liées au mode de gestion, de production et de conditionnement : 10%

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé aux organes de publication le 21 novembre 2011 et la date de remise des offres était fixée au 02 janvier 2012. Le comité d'ouverture des plis s'est réuni le 03 janvier 2012 et a retenu les candidatures des entreprises qui présentent les garanties techniques et financières suffisantes pour réaliser le marché.

Concernant le lot 16 (pain Bio), la candidature de l'entreprise AVVENE a été jugée irrecevable, elle ne répond pas aux exigences du DCE. En effet, l'attestation délivrée par ECOCERT ne permet pas la commercialisation de produits avec référence au mode de production biologique.

Concernant le lot 5 (viandes fraîches), les 3 offres déposées étant toutes irrégulières, la commission d'appel d'offres réunie le 26 janvier 2012 a décidé de relancer le lot en marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35 I 1° du Code des marchés publics.

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 26 janvier 2012 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché d'achat de denrées alimentaires comprenant des lots bio pour le service de la restauration collective municipale avec les entreprises suivantes :

LOT 1 : Produits carnés, viandes congelées avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 35 758,50€).

LOT 2 : Produits de la mer et d'eau douce surgelés avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 36 711,99€).

LOT 3 : Fruits et légumes congelés avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 33 823,93€).

LOT 4 : Fruits et légumes congelés bio avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 5 534,49€).

LOT 6 : Produits laitiers avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 102 902,10€).

LOT 7 : Produits laitiers bio avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 20 399,50€).

LOT 8 : Epicerie / produits féculents avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 16 315€).

LOT 9 : Epicerie / produits corps gras alimentaires/ produits déshydratés et produits pour pâtisserie avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 15 255,58€).

LOT 10 : Epicerie / produits appertisés avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 37 185,33€).

LOT 11: Epicerie / produits féculents BIO avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 4 710, 00€).

LOT 12: Préparations alimentaires surgelées / réfrigérées avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 7 271,10€).

LOT 13: Charcuterie fraîche avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 12 135,43€).

LOT 14: Epicerie / alimentation bébé avec l'entreprise SODIFAL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 2 744,05€).

LOT 15 : Pain et viennoiserie avec l'entreprise AVVENE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 35 129€).

LOT 17: Biscuits avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 6 745,66€).

LOT 18: Sandwichs avec l'entreprise AVVENE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 15 320,00€).

LOT 19: Pâtes fraîches avec l'entreprise Sarl Pâtes KALLISTE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 16 620,00€).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de M. François PIERI, Adjoint Délégué,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
Vu le Code du travail,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.
Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics
Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville dans sa séance du 26 janvier 2012 qui a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.
Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 janvier 2012.

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE :
A l'unanimité des ses membres présents ou représentés

A signer le marché d'achat de denrées alimentaires comprenant des lots Bio pour le service de la restauration collective municipale avec les entreprises suivantes :

LOT 1 : Produits carnés, viandes congelées avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 35 758,50€).

LOT 2 : Produits de la mer et d'eau douce surgelés avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 36 711,99€).

LOT 3 : Fruits et légumes congelés avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 33 823,93€).

LOT 4 : Fruits et légumes congelés bio avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 5 534,49€).

LOT 6 : Produits laitiers avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 102 902,10€).

LOT 7 : Produits laitiers bio avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 20 399,50€).

LOT 8 : Epicerie / produits féculents avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 16 315€).

LOT 9 : Epicerie / produits corps gras alimentaires/ produits déshydratés et produits pour pâtisserie avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 15 255,58€).

LOT 10 : Epicerie / produits appertisés avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 37 185,33€).

LOT 11: Epicerie / produits féculents BIO avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 4 710, 00€).

LOT 12: Préparations alimentaires surgelées / réfrigérées avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 7 271,10€).

LOT 13: Charcuterie fraîche avec l'entreprise CORDIROM marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 12 135,43€).

LOT 14: Epicerie / alimentation bébé avec l'entreprise SODIFAL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 2 744,05€).

LOT 15 : Pain et viennoiserie avec l'entreprise AVVENE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 35 129€).

LOT 17: Biscuits avec l'entreprise VIBEL marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 6 745,66€).

LOT 18: Sandwichs avec l'entreprise AVVENE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 15 320,00€).

LOT 19: Pâtes fraîches avec l'entreprise Sarl Pâtes KALLISTE marché sans minimum sans maximum (montant estimatif HT de 16 620,00€).

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

